Notre compte-rendu de la séance du conseil municipal du 8 avril 2022

Avant-propos

La version officielle du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 avril 2022 que j'ai rédigée en tant que secrétaire de séance et transmise au maire pour le 15 avril 2022 n'étant pas à ce jour parue. Nous avons décidé de faire paraître notre propre compte-rendu afin de mieux vous informer.

Ce compte-rendu est rédigé à partir d'un enregistrement complet de la réunion que nous avons effectué comme annoncé en début de séance après l'annonce de l'enregistrement officiel par la maire. l'enregistrement officiel de la mairie ne comporte pas l'intervention des administrés présents à qui la maire à proposer d'intervenir en fin de conseil municipal.

Introduction à la séance du conseil municipal

En début de séance la maire informe le conseil municipal que la séance est enregistrée et poursuit par l'appel des conseillers.

Vivianne Wirbel, Jean-Paul Denis, Damien Simonnet, Jacky Dimnet, Cédric Waligunda, Claudine Machal, Maria Paiva sont présents.
Christophe Munier est absent représenté par Cédric Waligunda ;
Clément Rollot est absent et représenté par Damien Simonnet.
Jacky Dimnet est élu secrétaire de séance.

Examen du procès-verbal de la séance du 18 mars 2022

La maire lit le procès-verbal de la séance du 18 mars 2022. Celui-ci comprend l'ensemble des délibérations envoyées en préfecture et affichées en mairie. Il est signé par les membres du conseil municipal.

Examen des points à l'ordre du jour de la séance du 08 avril 2022

Ordre du jour

- Vote du budget principal 2022 ;
- Vote du budget de l'eau 2022 ;
- Vote des taux d'imposition ;
- Questions diverses.

Introduction de l'ordre du jour

La maire rappelle que les comptes administratifs ont été rejetés par le conseil municipal et ne sont donc pas adoptés.

La maire informe que la trésorerie a attesté et transmis une feuille de calcul du résultat prévisionnel par budget et qu'elle est autorisée par le comptable public de la trésorerie à reprendre les résultats affectés par anticipation.

La maire ne propose pas au conseil municipal de prendre une délibération d'affectation des résultats anticipés pour chacun des budgets proposés.

Les budgets proposés sont posés sur la table devant chaque conseiller, aucune information préalable des conseillers municipaux qui découvrent les différentes propositions chiffrées et les différents projets d'investissements pendant la présentation des budgets.

Budget principal 2022

La maire présente le budget principal proposés avec reprises des restes à réaliser et des reports à nouveaux. La maire lit les budgets ligne à ligne.
Sans question du conseil municipal, la maire propose de passer au vote du budget. Jacky Dimnet demande un vote à bulletin secret. Au moins un tiers des membres du conseil municipal présents étant d'accord, le vote a lieu à bulletin secret.

Le résultat du vote est de 4 pour, 4 contre et un vote blanc. Le budget principal 2022 est donc rejeté.

Budget de l'eau 2022

La maire présente le budget l'eau proposés avec reprises des restes à réaliser et des reports à nouveaux. La maire lit le budget ligne à ligne.
Sans question du conseil municipal, la maire propose de passer au vote du budget. Jacky Dimnet demande un vote à bulletin secret. Au moins un tiers des membres du conseil municipal présents étant d'accord, le vote a lieu à bulletin secret.

Le résultat du vote est de 4 pour, 4 contre et un vote blanc. Le budget l'eau 2022 est donc rejeté.

Vote des taux d'imposition

Le maire rappelle les taux d'imposition 2021. Elle propose une augmentation des taux d'imposition sans indiquer les valeurs proposées, et demande au conseil de se prononcer.

Le résultat du vote est 4 pour une augmentation des taux et 5 contre. Les taux resteront donc au niveau de 2021.

Questions diverses

Impayés location appartement communal

La maire lit une lettre de la CMMA qui a mandaté un notaire pour suivre précisant les recours possibles contre l'ancien locataire. La maire demande si le conseil est d'accord pour entamer des poursuites contre l'ancien locataire et l'autorisation d'entamer lesdites poursuites.

Une délibération étant nécessaire, le conseil accepte de prendre une délibération non inscrite à l'ordre du jour et autorise la maire à entreprendre cette action à l'unanimité.
Compte tenu des questions que l'on peut se poser sur la solvabilité de l'ancien locataire, Jacky Dimnet demande au maire si l'action en justice est couverte par l'assurance. Celle-ci répond affirmativement.

Passages piétons

La maire précise qu'un arrêté municipal datant de 1998 prévoyait la création de trois passages piétons.

Jacky Dimnet précise qu'au dernier trimestre 2019, à l'occasion d'une réunion avec les personnes du département chargées des routes sur la sécurité de la traverse communale aboutissant à la fourniture d'une étude sur les aménagements de sécurité envisageables, il a demandé l'avis des représentants départementaux sur l'opportunité de créer des passages piétons dans la commune.

Ceux-ci avaient indiqué que l'absence de passage piétons permettait à un piéton d'être prioritaire quel que soit l'endroit où il traverse la chaussée. La présence d'un passage piétons fait perdre la priorité du piéton dans les 50m de part et d'autre du passage ce qui change la responsabilité en cas d'accident, l'automobiliste n'est plus forcément responsable.

Après débat, le conseil municipal décide de s'informer plus amplement avant de prendre une décision.

Le débat dévie sur la sécurité de la traverse. La maire précise que le mise en sécurité de la traverse sera la priorité 2022. Jacky Dimnet lui fait remarquer qu'aucune demande de DETR n'a été déposée cette année. La maire précise que, seule l'étude préalable serait effectuée, les travaux auraient lieu en 2023.

Emplacement pour stationnement d'un taxi

La maire informe le conseil municipal qu'une personne exploitant un taxi demande un emplacement de stationnement dans la commune. Cette personne se propose de venir rencontrer le conseil municipal pour expliquer son projet. Le conseil est d'accord pour la rencontrer.

Coupe de bois :

La maire informe le conseil qu'une seule personne s'est porté volontaire pour exploiter la coupe de bois communal route de Sogny en l'Angle et l'a exploité. 12 m de bois ont été facturé à 8€/m3.

Location terrain communal ruelle Chateau

La maire informe le conseil que seul Cédric Waligunda a fait acte de candidature pour louer le terrain communal situé ruelle Chateau. Le conseil décide de lui attribuer la location

La maire lève la séance du conseil et invite les personnes ayant assisté à la réunion à s'exprimer si elles le désirent.

Intervention des administrés présents

1er intervenant

Une personne interpelle une conseillère sur des propos le concernant tenus en conseil municipal du 4 février 2022 et retranscrits dans le compte-rendu affiché et publié par la maire alors que ces propos n'avaient pas vocation à être publiés.

Cette même personne interpelle l'ancien maire à propos de location d'herbage (3€ par an) sous prétexte qu'elle n'existe pas. Il paie depuis plus de 30 ans, soit avant l'élection de l'ancien maire et alors qu'il était 1er adjoint à l'époque, fonction qu'il a exercée jusqu'en 2008.

La maire n'intervient pas, malgré son pouvoir de police, pour faire cesser ces interpellations et invectives qui tiennent plus du ressentiment personnel que des affaires communales.

2ème intervenant

Une personne parente du maire bondit brusquement de son siège et saute à pieds joints par-dessus la table du conseil municipal, elle se montre agressive vis-à-vis d'un conseiller et commence à s'adresser à l'assemblée. Ces propos semblent choquer la maire qui s'exclame : « Oh purée ! »

Devant l'agressivité montrée et ressentie, la non-intervention du maire qui détient pourtant le pouvoir de police, la séance étant levée préalablement à l'intervention des administrés, Claudine Machal, Maria Paiva, Damien Simonnet et Jacky Dimnet décident de quitter la salle.